



Genève, le 22 mars 2016

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

**Comptes 2015 de l'Etat de Genève :
Résultat marqué par des événements imprévisibles**

Le compte de fonctionnement 2015 de l'Etat de Genève affiche un déficit de -21 millions de francs. L'exercice est caractérisé par la comptabilisation de divers revenus non-récurrents et imprévisibles, et par la création d'une dotation complémentaire à la provision pour couvrir le risque futur lié à la caisse de pension de l'Etat. En excluant l'ensemble de ces éléments, les comptes resteraient déficitaires.

	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
Revenus	8'074	7'833	7'950
Charges	8'095	7'819	7'944
Résultat net	-21	14	6

Le résultat des comptes est largement moins négatif que ce que laissaient anticiper les informations disponibles à la fin de l'été 2015. La situation financière de l'Etat s'est en effet nettement améliorée, surtout durant la deuxième partie de l'année, en raison de divers revenus imprévus ou non-récurrents de nature fiscale et non fiscale (notamment : aboutissement d'un important dossier fiscal individuel, revenu non-budgétisé en provenance de la Banque nationale suisse, conclusion d'un accord entre le parquet genevois et une banque).

L'amélioration du résultat revient aussi aux mesures introduites dès septembre 2015 par le Conseil d'Etat, qui ont permis de maintenir les charges de personnel 35 millions en-dessous du montant inscrit dans le budget.

À l'inverse, la détérioration de la situation financière de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) a imposé la création d'une nouvelle dotation, à hauteur de 207 millions, à la provision pour couvrir le risque de non-respect des contraintes fédérales en matière de taux de couverture.

Investissements autofinancés et diminution de la dette

En 2015, les investissements se sont maintenus à un niveau élevé. Ils ont pu être entièrement autofinancés par l'exploitation courante, et n'ont donc pas aggravé la dette. Celle-ci a même diminué de 0,7 milliard durant l'exercice. Cette baisse n'est cependant pas structurelle, car elle résulte principalement de l'encaissement d'un montant inhabituel d'impôt qui avait été comptabilisé en revenus en 2014.

La dette annuelle moyenne se monte à 12,2 milliards de francs, s'éloignant un peu du premier seuil déclenchant le mécanisme de frein à l'endettement (13,3 milliards).

Evolution incertaine des revenus fiscaux et progression des dépenses obligatoires

Sans la provision CPEG, les dépenses globales auraient dépassé le budget de 0,9%, et ce malgré la maîtrise des charges de personnel et des charges de biens et services.

Cette évolution tient principalement à l'augmentation continue des aides obligatoires en faveur des personnes âgées ou handicapées, des personnes à faible revenu et des migrants. Compte-tenu du vieillissement de la population, ces coûts vont continuer à progresser à l'avenir.

Du côté des revenus, si, pour le 2^e exercice consécutif, ceux-ci sont sensiblement améliorés par des rentrées inhabituelles et imprévues, les comptes font néanmoins apparaître que les principaux impôts sont inférieurs au budget 2015 et aux comptes 2014, tant en ce qui concerne les personnes physiques que les personnes morales.

Maintien de l'effort d'assainissement des finances publiques

Considérant ces éléments, de même que le fort ralentissement de la conjoncture survenu en 2015 et les perspectives peu encourageantes au plan international, le Conseil d'Etat demeure convaincu de la nécessité de poursuivre une gestion rigoureuse des finances publiques.

L'équilibre financier reste l'enjeu principal à long terme, pour faire face notamment aux coûts induits par le vieillissement de la population. Le Conseil d'Etat confirme dès lors sa détermination à maintenir le cap qu'il s'est fixé en matière d'assainissement financier, de développement de l'attractivité de notre canton et de préservation de conditions-cadres favorables à l'emploi et à l'investissement.

Priorités politiques à court et moyen terme

Les travaux relatifs à l'élaboration du budget 2017 et du Plan financier quadriennal 2017-2020 ont débuté, et ils constitueront une priorité du Conseil d'Etat au cours des mois à venir. Dans ce contexte, l'action gouvernementale se concentrera également sur trois enjeux déterminants pour l'avenir et le maintien de la prospérité de notre canton :

- S'agissant de la mise en œuvre cantonale de la 3^e réforme fédérale de l'imposition des entreprises (RIE III), le Conseil d'Etat a mis en place une table ronde regroupant l'ensemble des entités et partenaires concernés. Celle-ci débutera ses travaux le 15 avril, et ses conclusions seront publiées fin août. Le Conseil d'Etat déposera dans la foulée un projet de loi cantonale de mise en œuvre devant le Grand Conseil.

- Les négociations avec les représentants du personnel de l'Etat se poursuivent, avec une séance fixée le 22 avril. Le Conseil d'Etat vise à parvenir à un accord sur les conditions de travail et de rémunération pour les deux prochains exercices.
- Au vu de détérioration préoccupante de la situation financière de la CPEG, le Conseil d'Etat proposera des mesures d'assainissement complémentaires et examinera des réformes structurelles, en vue de garantir le fonctionnement durable de la caisse.

Le Conseil d'Etat estime que ces enjeux majeurs nécessitent un engagement politique intensif et constructif de la part des pouvoirs exécutif et législatif du canton. Dans ce cadre, constatant l'absence de consensus et de majorité politique stable permettant de doter rapidement notre canton d'un budget pour l'année 2016, il renonce à déposer devant le Grand Conseil une nouvelle version de son projet.

En application de la loi, le Conseil d'Etat adaptera les dispositions prévues par le budget de l'année précédente afin d'assurer jusqu'à fin 2016 le bon fonctionnement des services publics et de garantir les prestations publiques dues aux citoyens.

Les documents relatifs aux comptes 2015 peuvent être consultés sur
www.ge.ch/finances

*Pour toute information complémentaire : M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF,
tél. 022 327 98 07.*